REPUBLIQUE FRANCAISE

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

# DU CONSEIL

**Conseil du 15 décembre 2025**

**Délibération n° 2025-3212**

Commission pour avis : développement économique, numérique, insertion et emploi

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Economie circulaire - Convention de subvention avec l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) pour le financement de la mission d'accompagnement d'un conseiller Territoire engagé transition écologique sur le référentiel Économie circulaire - Période 2025 - 2029

Service : Délégation Développement responsable - Direction Action et transition économiques

**Rapporteur** : Monsieur Bruno Bernard

**Président** : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : vendredi 28 novembre 2025

Secrétaire élu(e) : Madame Guerin Monique

*Présents :* Mme L. Arthaud, M. B. Artigny, Mme F. Asti-Lapperrière, M. P. Athanaze, Mme C. Augey, M. M. Azcué, M. B. Badouard, M. F. Bagnon, M. L. Barge, M. N. Barla, M. Y. Ben Itah, Mme F. Benahmed, M. I. Benzeghiba, M. B. Bernard, Mme S. Blachère, M. P. Blanchard, M. Y. Blein, Mme L. Boffet, Mme D. Borbon, Mme Y. Bouagga, Mme F. Bouzerda, Mme N. Bramet-Reynaud, Mme C. Brossaud, M. R. Brumm, Mme V. Brunel, M. J. Bub, M. F. Buffet, Mme C. Burillon, Mme M. Burricand, Mme M. Cabot, M. F. Camus, M. J. Camus, Mme C. Cardona, Mme M. Carrier, M. P. Chambon, M. P. Charmot, M. M. Chihi, M. C. Cohen, Mme G. Coin, Mme B. Collin, Mme D. Corsale, Mme D. Crédoz, Mme C. Crespy, Mme C. Creuze, Mme L. Croizier, M. J. Da Passano, M. R. Debû, Mme N. Dehan, Mme F. Delaunay, M. G. Devinaz, M. M. Diop, M. I. Doganel, M. G. Doucet, Mme V. Dubois Bertrand, Mme F. Dubot, Mme C. Dupuy, Mme H. Duvivier, Mme M. Edery, Mme M. El Faloussi, Mme C. Etienne, Mme M. Fontaine, Mme S. Fontanges, M. Y. Fournel, Mme R. Fournillon, Mme L. Fréty, Mme N. Frier, M. G. Gascon, Mme H. Geoffroy, Mme N. Georgel, M. C. Geourjon, M. C. Girard, Mme V. Giromagny, M. S. Godinot, M. S. Gomez, M. M. Grivel, Mme A. Grosperrin, M. F. Groult, M. P. Guelpa-Bonaro, Mme M. Guerin, M. T. Haon, Mme S. Hémain, Mme B. Jannot, Mme Z. Khelifi, M. D. Kimelfeld, M. J. Kohlhaas, Mme C. Lagarde, M. L. Lassagne, M. M. Le Faou, Mme M. Lecerf, M. L. Legendre, M. J. Longueval, M. V. Lungenstrass, M. M. Maire, M. C. Marguin, M. R. Marion, M. P. Millet, M. J. Mône, M. V. Monot, Mme V. Moreira, Mme D. Nachury, M. F. Novak, M. A. Orlando, Mme C. Panassier, M. R. Payre, M. L. Pelaez, M. É. Perez, Mme I. Perriet-Roux, Mme N. Perrin-Gilbert, Mme I. Petiot, M. G. Petit, Mme M. Picard, Mme M. Picot, M. G. Pillon, Mme S. Popoff, M. E. Portier, Mme C. Pouzergue, Mme É. Prost, M. C. Quiniou, M. J. Ranc, M. M. Rantonnet, M. J. Ray, Mme A. Reveyrand, Mme V. Roch, M. T. Rudigoz, Mme M. Saint-Cyr, Mme V. Sarselli, Mme J. Sechaud, M. L. Seguin, M. J. Sellès, Mme N. Sibeud, M. J. Smati, Mme C. Subaï, M. F. Thevenieau, M. Y. Uhlrich, Mme L. Vacher, M. C. Van Styvendael, Mme B. Vessiller, M. M. Vieira, M. M. Vincent, Mme M. Vullien, M. D. Vullierme.

*Absents excusés :* M. G. Corazzol, Mme É. Baume (pouvoir à Mme B. Vessiller), M. P. Blache (pouvoir à Mme L. Croizier), Mme S. Chadier (pouvoir à M. L. Seguin), M. H. Dalby (pouvoir à Mme N. Dehan), M. P. David (pouvoir à M. M. Vincent), Mme J. Percet (pouvoir à M. É. Perez), M. É. Vergiat (pouvoir à Mme G. Coin), Mme S. Zdorovtzoff (pouvoir à M. M. Vieira).

***Conseil du 15 décembre 2025***

***Délibération n° 2025-3212***

Commission pour avis : développement économique, numérique, insertion et emploi

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Economie circulaire - Convention de subvention avec l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) pour le financement de la mission d'accompagnement d'un conseiller Territoire engagé transition écologique sur le référentiel Économie circulaire - Période 2025 - 2029

Service : Délégation Développement responsable - Direction Action et transition économiques

Le Conseil,

Vu le rapport du 26 novembre 2025, exposant ce qui suit :

**I - Contexte**

L'ADEME définit l'économie circulaire comme un système économique d'échange et de production qui, à tous les stades du cycle de vie des produits (biens et services), vise à augmenter l'efficacité de l'utilisation des ressources et à diminuer l'impact sur l'environnement tout en développant le bien être des individus.

Ce modèle repose sur la création de boucles de valeur positives à chaque utilisation ou réutilisation de la matière ou du produit avant destruction finale.

L'économie circulaire permet de répondre à des impératifs écologiques comme la lutte contre le changement climatique (plus de 50 % des réduction de gaz à effet de serre dépendent des modes de production et de consommation) et la préservation de la biodiversité (l'extraction minière présente des menaces directes et indirectes sur les espèces) et économiques (réduction de la dépendance aux approvisionnements en matières premières non renouvelables et non disponibles sur le territoire national).

L'économie circulaire s'est développée en trois phases sur le territoire de la Métropole.

Dans les années 2010, la Communauté urbaine de Lyon a été à l'initiative des projets pionniers comme un 1er programme local de prévention des déchets volontaire, une expérimentation d'aménagement circulaire sur le territoire de Carré de Soie, une étude sur le métabolisme territorial, ou encore le soutien à des démarches d'écologie industrielle et territoriale.

Entre 2017 et 2020, la Métropole a adopté une stratégie économie circulaire zéro gaspillage, qui s'est concentrée sur l'accompagnement des envies d'agir des entrepreneurs du territoire et a posé un diagnostic des enjeux et du potentiel de transformation de chaînes de valeur ainsi que des objectifs (passer de 19 t/habitant/an de matière en 2018 à 3 à 6 t/habitant/an en 2050).

Depuis 2020, l'économie circulaire se diffuse très fortement *via* les compétences développement économique et déchets. Elle constitue l'un des trois axes de la stratégie économique à impact positif et cible à la fois les entreprises nativement circulaires (qui se créent sur ce modèle) et les entreprises majoritairement linéaires en transition dans six secteurs à enjeux (quatre chaînes de valeur : le textile, le bâtiment, l'alimentation et le numérique ; deux secteurs transversaux : l'industrie et le commerce).

**II - Objectifs de la Métropole**

La Métropole a fondé sa stratégie d'économie circulaire sur trois convictions :

- le choix d'une circularité forte : une transformation des modes de vie et de production en adéquation avec la limitation des ressources naturelles (par opposition à l'économie circulaire faible qui repose sur l'optimisation des modèles existants),

- la nécessité de coopérer pour passer d'une économie linéaire à une économie circulaire,

- l'agilité (tester des modèles avant de les déployer) et la progressivité (aider les entreprises à se préparer dès aujourd'hui même si les conditions de marché ne sont pas toujours réunies).

Depuis 2020, la Métropole a accompagné 149 entreprises natives circulaires, qui ont bénéficié :

- d'aides financières : l'appel à projets transition écologique des entreprises a financé 17 entreprises linéaires en transition vers la circularité pour un montant total de 569 000 €. L'appel à projet prévention des déchets, porté par la Fondation innovation sociale, a permis le financement de 28 structures de l'économie sociale et solidaire pour un montant total de 482 000 € d'aides directes et de 200 000 € d'avances remboursables. Les projets soutenus par ces aides financières ont permis d'éviter, réutiliser ou recycler 9 500 t de matériaux, soit l'équivalent de la production de déchets de 27 000 habitants. Ils ont également permis de créer 60 emplois et 1/3 des projets ont créé des emplois en insertion,

- de prise de participation *via* le fonds d'amorçage industriel métropolitain : cinq entreprises natives circulaires en ont bénéficié,

- d'aides en ingénierie : les entreprises natives circulaires ont bénéficié principalement de deux programmes d'accompagnement spécifiques sur l'économie circulaire (Les Boucles et L'Accélérateur territorial du collectif Start Up industrielles) et d'autres programmes plus généralistes de différents incubateurs du territoire (Lyve, Alterincub, Ronalpia, CentSept, Foodskaher, etc.). Les participants au programme Les Boucles considèrent qu'il les a aidés à concrétiser leur projet et à s'intégrer dans une communauté,

- d'aides immobilières : les entreprises natives circulaires ont bénéficié principalement des occupations temporaires mises en place par la Métropole ou d'autres partenaires (bailleurs, promoteurs privés ou sous-location d'une autre entreprise) et des pôles Lyve. Les occupations temporaires, notamment sur des sites multi-acteurs (Poudrette, Ateliers Briand, 22D) ont bénéficié à 41 entreprises circulaires qui occupent 11 000 m² sur les plus de 40 000 m² des trois sites. Cela leur a permis de tester des modèles, d'accélérer le passage à l'échelle et d'engager des coopérations entre entreprises circulaires sur un même lieu (mutualisation d'outils, co-traitance).

Le bilan du parcours de ces entreprises montre que ces dernières ont un ancrage territorial fort, que leur pérennité économique est bonne (85 % de celles qui ont été créées avant 2023 poursuivent leur activité) mais que leur rentabilité demeure faible, ce qui montre qu'un modèle économique circulaire est souvent plus complexe à trouver qu'un modèle linéaire.

La Métropole accompagne également des entreprises linéaires en transition *via* :

- des appels à projets : une vingtaine d'entreprises linéaires ont bénéficié des appels à projets Transition des outils de production et Transformation durable,

- des parcours d'accompagnement soutenus par la Métropole : neuf entreprises industrielles intègrent la remanufacture dans leur modèle économique grâce au parcours Pivot circulaire, 150 entreprises intègrent l'économie circulaire dans leur feuille de route régénérative grâce à la Convention des entreprises pour le climat,

- l'animation de communautés, en particulier sur le textile, le bâtiment, le numérique et l'industrie qui rassemblent plusieurs centaines de participants de l'amont à l'aval de la chaîne de valeur.

Enfin, les aides aux entreprises natives circulaires jouent également un rôle vis-à-vis des entreprises linéaires du territoire puisqu'elles leur apportent de nouvelles offres pour répondre à leurs besoins, et les inspirent pour développer en interne ou en partenariat des offres circulaires.

Sur la base de ces premiers résultats, la Métropole a été sélectionnée avec 12 autres collectivités pionnières dans un groupe de travail, impulsé par la Commission européenne et animé par Climate KIC, une agence européenne, sur le soutien aux entreprises circulaires locales afin de partager son expérience et s'inspirer des meilleures pratiques européennes.

Elle s’est également investie dans le volet Économie circulaire du programme Territoire engagé transition écologique de l’ADEME. Elle souhaite prolonger son engagement dans ce programme à travers l’accompagnement d’un conseiller pour lequel elle sollicite un soutien financier de l’ADEME.

**III - Demande de financement auprès de l’ADEME dans le cadre de la mission d’accompagnement d’un conseiller Territoire engagé transition écologique sur le référentiel Économie circulaire**

Le programme Territoire engagé transition écologique est un outil opérationnel de planification écologique porté par l’ADEME.

Il met à disposition des collectivités une ingénierie territoriale et un accompagnement personnalisé. Il guide chaque collectivité, étape par étape, dans la transition écologique selon ses compétences et ses moyens. Il comprend deux référentiels d'action, l’un axé sur le périmètre Climat-Air-Énergie et l’autre sur l’économie circulaire.

Lancé en 2020, le référentiel Économie circulaire comprend 21 actions réparties en cinq axes :

- stratégie globale,
- réduction, collecte et valorisation des déchets,
- piliers de l’économie circulaire,
- outils financiers du changement de comportement,
- coopération et engagement.

Ces axes permettent d’aborder tous les thèmes de l’économie circulaire, parmi lesquels les ressources et l’approvisionnement durables, l’éco conception, l’écologie industrielle territoriale, l’économie de la fonctionnalité ou encore la consommation responsable.

Le 29 novembre 2024, la commission nationale de l'ADEME a attribué trois étoiles à la Métropole sur le volet Économie circulaire du label Territoire engagé transition écologique, la plaçant ainsi dans les territoires pionniers en la matière.

Cette labellisation a été l’aboutissement d’un audit qui lui a permis d’obtenir un score de 60 % d’actions réalisées et de 22 % d’actions encore en cours.

En prévision d’une possible candidature auprès de la commission nationale de l’ADEME afin d’obtenir une 4ème étoile sur le volet Économie circulaire du label Territoire engagé transition écologique, la Métropole fait appel à un conseiller, une personne référencée et formée au référentiel de l’ADEME, qui peut l’aider tout au long de sa démarche (pilotage, diagnostic, plan d'actions, suivi annuel, etc.), apporter un service de conseil tiers expert et d'assistance technique ainsi qu’un appui à l’animation du projet.

Les objectifs de l’accompagnement du conseiller Territoire engagé transition écologique sont de :

- prendre du recul sur sa stratégie d’économie circulaire, sur ses points forts et ses marges d’amélioration,
- structurer de nouveaux champs d’actions en faveur de l’économie circulaire,
- solliciter, le cas échéant, une nouvelle labellisation.

Cet accompagnement se déroule en cinq étapes :

- organisation de la mission et répartition des rôles,
- état des lieux,
- construction de la politique de transition écologique,
- mise en œuvre et suivi de la politique de transition écologique (visites annuelles),
- labellisation (le cas échéant).

Dans ce contexte, la Métropole sollicite le financement de l’ADEME pour bénéficier de l’accompagnement en cinq étapes pour le volet Économie circulaire de la démarche Territoire engagé transition écologique.

Le montant total des dépenses éligibles de l’accompagnement est estimé à 37 740 € TTC pour la période 2025-2029.

Ce financement fait l’objet d'une convention qui précise les modalités de versement de la subvention de l’ADEME pour un taux d’aide de 50 % sur les dépenses éligibles, soit un montant d’aide maximum de 18 870 € TTC pour la mission du conseiller Territoire engagé transition écologique ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission développement économique, numérique, insertion et emploi ;

**DELIBERE**

**1° - Approuve :**

a) - l'accompagnement à la démarche Territoire engagé transition écologique et sur le référentiel Économie circulaire par un conseiller Territoire engagé transition écologique,

b) - la convention à passer entre la Métropole et l'ADEME pour les années 2025-2029.

**2° - Autorise** le Président de la Métropole à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**3° - La somme** à encaisser en fonctionnement, soit 18 870 € TTC, sera imputée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2025 et suivants - chapitre 74 - opération n° 0P01O5216.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

**Publié le : 17 décembre 2025**

Accusé de réception en préfecture :
069-200046977-20251215-345026-DE-1-1
Date de télétransmission : 17 décembre 2025
Date de réception préfecture : 17 décembre 2025